

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 23 novembre 2018

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - M. Laurent ROUSSELOT - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - Mme Nicole DELAVILLE - Mme Petra LAURAIN
M. Régis BELGERI - Mme Thérèse LALOGÉ - Mme Annette RODIER - M. Jean-Claude HATIER - Mme Sylvie PALUMBO - M. Pascal FERRARD

Absents - Excusés :

M. Thibault HEINTZ pouvoir à M. Laurent ROUSSELOT
M. Anthony SCHIARATURA
Mme Christine BOUYER

Date de la convocation : 15 novembre 2018

Début du conseil : 20 h 30

Monsieur le Maire demande d'ajouter les points suivants :

- alimentation électrique poste de refoulement – station assainissement ;
- vote de crédits : budget eau et budget commune.

ORDRE DU JOUR :

Présentation du Chef de projet "Revitalisation des bourgs-centres"

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

1 - Personnel : Convention de mise à disposition par Centre de gestion d'un agent (chef de projet Revitalisation des bourgs-centres)

2 - Centre de gestion : nouvelle convention « médecine préventive »

3 - Budgets eau – assainissement : admission en non valeur

4 - Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud Ouest : *compétence eau-assainissement*

5 - Assainissement - approbation du projet : 1^{ère} et 2^{ème} tranche du programme de travaux (*suppression des eaux claires parasites, augmentation du taux de collecte, création réseau de transfert et création d'une station*).

6 - Château – travaux électricité : participation financière de l'Association Amis du Patrimoine

7 - Budget eau : prêt et amortissement station de traitement

- Informations et questions diverses

Monsieur le Maire présente Madame Ingrid COLNET qui a été retenue pour le poste de chef de projet concernant le programme revitalisation des centres bourgs comme indiqué dans le paragraphe "informations et questions diverses" du compte rendu du 26 octobre dernier.

Cette dernière nous a présenté, sur vidéo projecteur, les tenants et les aboutissants de son programme. Une réunion d'information, ouverte à tous les darnéens, se tiendra le 14 décembre 2018 à 20 h 30 à la salle des fêtes.

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après avoir pris connaissance du compte rendu de la séance du 26 octobre Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 PERSONNEL : Convention de mise à disposition par Centre de gestion d'un agent (chef de projet Revitalisation des bourgs-centres)

(délibération n° 2018.11.23/01)

Monsieur DESVERNES explique qu'avant sa nouvelle affectation, Madame COLNET occupait un poste d'agent titulaire d'attaché territorial auprès du Centre départemental de gestion de la FPT.

Depuis le 22 octobre et jusqu'au 9 décembre 2018 celle-ci est mise à disposition de la commune. Comme ses émoluments seront remboursés à cet organisme durant la période de détachement il y a lieu d'établir une convention.

C'est à l'unanimité que le conseil décide de passer cette convention.

2 – CENTRE DE GESTION : nouvelle convention médecine préventive

(délibération n° 2018.11.23/02)

Le centre de gestion met en place une nouvelle convention d'adhésion au service "médecine préventive" à effet du 1^{er} janvier 2019 car l'actuelle sera caduque le 31 décembre 2018.

Cette nouvelle convention, avec tacite reconduction, assurera la pérennité de la surveillance médico-professionnelle des agents et permettra un lissage des dépenses avec l'instauration d'une cotisation additionnelle de 0.45 % (mensuelle ou trimestrielle) en lieu et place du paiement à l'acte.

Les conseillers, à l'unanimité, acceptent cette nouvelle convention.

3 – BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT : admission en non valeur prêt

(délibération n° 2018.11.23/03)

Un courrier du trésor public nous demande de statuer sur des admissions en non valeur, soit :

- budget eau : 566.74 €

- budget assainissement : 277,74 €

des années 2004 à 2010 de Mr MOUTON Jean-Maurice qui est décédé en 2011.

Après concertation, c'est à l'unanimité que le Conseil accepte cette proposition.

4 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES VOSGES COTÉ SUD-OUEST : compétence eau-assainissement

(délibération n° 2018.11.23/04)

Monsieur le Maire explique que la loi NOTre attribue, à titre obligatoire, les compétences eau et assainissement aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

La loi n° 2018-702 du 3 août 2018 permet aux communes membres d'une Communauté de Communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la loi les compétences relatives à l'eau et l'assainissement de s'opposer au transfert de ces compétences dès lors que 25 % d'entre elles, représentant au moins 20 % de la population, s'expriment en ce sens. Ce transfert sera alors repoussé de 2020 à 2026.

Après avoir pesé le pour et le contre, le Conseil refuse ce transfert en 2020

5 - ASSAINISSEMENT - approbation du projet : 1^{ère} et 2^{ème} tranche du programme de travaux (suppression des eaux claires parasites, augmentation du taux de collecte, création réseau de transfert et création d'une station)

Monsieur DESVERNES indique que le dossier du projet (PRO), établi par le bureau d'études EVI d'Épinal, maître d'œuvre de la commune, concernant les travaux d'assainissement collectif 1^{ère} et 2^{ème} tranches : travaux de suppression des eaux claires parasites, d'augmentation du taux de collecte, de création du réseau de transfert et d'une station d'épuration devait être soumis, ce jour, pour approbation au Conseil Municipal si les conventions de passages étaient signées par les propriétaires des terrains concernés (Mrs MARTIN, THIEBAUT, STOEHR). Or, comme un changement de dernière minute du tracé a été demandé par l'un d'entre eux il est impossible de délibérer aujourd'hui sur ce point qui sera remis à l'ordre du jour au prochain conseil.

6 – CHÂTEAU : travaux électricité : participation financière de l'Association Amis du Patrimoine (délibération n° 2018.11.23/05)

Lors de la mise aux normes d'électricité du château, la partie rez de chaussée occupée par le Musée Damia a été réglée sur le budget communal. L'association des Amis du patrimoine a décidé de verser 3000 € correspondant aux travaux réalisés dans ce local puisqu'elle est à la base du projet et qu'elle en a la gestion.

C'est par 2 abstentions et 11 pour que les membres du conseil, acceptent ce montant.

7 – BUDGET EAU : (délibération n° 2018.11.23/06 et délibération n° 2016.11.23/06.01)

L'emprunt de 170.000 € envisagé sur ce budget lors du conseil du 26 octobre avait été reporté faute d'éléments.

Les organismes bancaires ont envoyé leur proposition :

- CRÉDIT AGRICOLE : durée 20 ans – taux fixe : 1.79 % frais de dossier 0.10 % du montant accordé.
- LA POSTE : **durée 20 ans** – taux fixe 1.70 % - frais de dossier 200 € ;
durée 25 ans – taux fixe 1,88 % - frais de dossier 200 €.
- CRÉDIT MUTUEL : **durée 20 ans** – taux fixe 1.54 % - frais de dossier 0,10 % du montant accordé ;
durée 25 ans – taux fixe 1.75 % - frais de dossier 0,10 % du montant accordé.
- CAISSE DES DÉPÔTS : **durée 25 ans** – taux fixe 2.04 %

La station de traitement étant opérationnelle, il y a lieu de prévoir son amortissement. Monsieur le maire propose 50 ans.

Après concertation, les Conseillers, à l'unanimité, décident de contracter un prêt auprès du CRÉDIT MUTUEL pour une durée de 25 ans comme ci-dessus et acceptent la durée d'amortissement proposée.

8 – ALIMENTATION ÉLECTRIQUE : poste de refoulement station assainissement (délibération n° 2018.11.23/07 et délibération n° 2018.11.23/07.01)

Le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges nous a établi un avant projet de l'extension du réseau électrique ainsi que du réseau téléphonique pour alimenter le poste de refoulement de la nouvelle station d'épuration :

Montants des travaux estimés

- électricité : TTC 13.000 € : à la charge de la commune 1.939,32 €
 - téléphone : TTC 1800,00 € : à la charge de la commune 705,60 €
- après déduction de la participation du SDEV

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité les montants présentés.

9 – VOTE DE CRÉDITS BUDGET EAU ET COMMUNE (délibération n° 2018.11.23/08 et délibération n° 2018.23.11/08.01)

Budget EAU :

Le montant des concessions dûes aux communes de Saint Baslemont, Relanges et Lignéville pour le captage des sources est supérieur aux crédits prévus au budget primitif (2015 € pour les 3 communes)

Il est donc nécessaire de voter les crédits suivants : compte 651 concessions + 570 € par prélèvement sur les dépenses imprévues de fonctionnement compte 022 - 570 €.

Budget COMMUNE :

Les recettes de la succession Prikaski sont supérieures de 42 460 € par rapport au montant prévu au budget primitif ; les Amis du Patrimoine nous versent une participation de 3 000 € pour l'éclairage du musée Damia.

Compte tenu des travaux intérieurs à réaliser, il faut réserver ces sommes à la réfection du Château par un vote de crédits :

- dépenses compte 21318 opération 472 = 45 460 €
- recettes compte 10251 opération 472 = 42 460 €
- recettes compte 1328 opération 472 = 3 000 €

Madame JEANMICHEL précise que le Maire est autorisé à utiliser les crédits prévus en recettes et en dépenses au budget primitif du compte "dépenses imprévues".

A l'unanimité, le Conseil, accepte les modifications budgétaires telles qu'elles sont présentées.

Informations et questions diverses

- présentation d'un article paru dans Vosges Matin concernant la pollution lumineuse des villes par l'éclairage public. Le syndicat va établir une étude concernant la commune sur les économies qui seraient réalisées pour une extinction des lumières une partie de la nuit en semaine.

- forêt : les arbres sont abattus et débordés; ils seront en vente en décembre. Comme l'an passé une visite sur place sera proposée en janvier à laquelle le conseil ainsi que les affouagistes seront invités.

- la fête de la Sainte Barbe a lieu le 1^{er} décembre à 17 h à la caserne des pompiers. Le Conseil est cordialement invité.

- la nacelle qui était réservée pour la pose des guirlandes en ville n'étant pas disponible, Monsieur HATIER a mis la sienne à disposition. Un grand merci.

- la campagne des chats errants a permis la stérilisation de 50 chats environ. Quatre chats ont été trouvés morts dans le quartier des HLM les grands jardins, rue du 8 mai. Après autopsie il s'avère qu'ils étaient atteints par le typhus (maladie très contagieuse et mortelle). Pour l'éradiquer, il faudrait les vacciner !

- impacts de tir sur les fenêtres du château et de la salle des fêtes : devis en attente. Plainte a été déposée à la gendarmerie.

- le remplacement des conduites en plomb rue de la gare se poursuit.

- la réfection du mur de la rue de la gare est terminée. La route est rendue à la circulation.

- la réfection du mur intérieur côté cour à la MPT par Actisov sera terminée début semaine prochaine et les travaux de la rampe pour handicapés côté rue seront entrepris prochainement.

Dates à retenir :

- samedi 24 novembre : vin chaud sur parking de l'Intermarché proposé par les parents d'élèves ;
- dimanche 25 novembre : repas de l'âge d'or salle des fêtes ;
- dimanche 25 Novembre au gymnase : arbre de Noël de l'EHPAD ;
- vendredi 30 novembre : visite avec les écoles des geôles, des musées slovaque et DAMIA en présence de monsieur GOMEZ des bâtiments de France pour le calvaire ;
- samedi 1^{er} décembre : assemblée générale du tennis à 18 h 30 salle A Poirot
- samedi 1er décembre et dimanche 2 décembre marché de Noël ADADE au gymnase 14 à 18 h ;
- vendredi 7 décembre marché de Noël des établissements médico-sociaux et des parents d'élèves ainsi que le traditionnel défilé de Saint Nicolas à partir de 17 h ; 16 h 45 lâcher de ballons cour de l'école primaire dans le cadre du téléthon.
- samedi 8 décembre : don du sang (à la salle des fêtes) et téléthon avec de 12h à 18 h départ du gymnase marche « les 6 h de DARNEY » avec activités sportives par la MPT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Darney, 23 novembre 2018

Le Maire,
Y. DESVERNES

